

4. *Demande* au Groupe d'experts gouvernementaux de s'acquitter promptement de son mandat en 1986, au cours de deux sessions d'une durée de deux semaines chacune, et d'achever l'étude détaillée de tous les aspects du problème;

5. *Prie* le Groupe d'experts gouvernementaux de présenter son rapport à l'Assemblée générale en temps utile pour qu'elle l'examine lors de sa quarante et unième session;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session la question intitulée "Coopération internationale en vue d'éviter de nouveaux courants de réfugiés".

*118^e séance plénière
16 décembre 1985*

40/167. Décision d'Israël de construire un canal reliant la mer Méditerranée à la mer Morte

L'Assemblée générale.

Rappelant ses résolutions 36/150 du 16 décembre 1981, 37/122 du 16 décembre 1982, 38/85 du 15 décembre 1983 et 39/101 du 14 décembre 1984,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général⁷¹,

1. *Prie* le Secrétaire général de suivre de façon continue l'évolution de la situation en ce qui concerne le projet de canal reliant la mer Méditerranée à la mer Morte et de lui communiquer toute constatation à cet égard;

2. *Décide* de reprendre l'examen de cette question si les activités d'Israël relatives audit canal reprennent.

*118^e séance plénière
16 décembre 1985*

⁷¹ A/40/803.